



CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

Rapport d'activité de la CE de l'UFR

Depuis notre dernière Conférence, il y a 3 ans, entre austérité, réforme des retraites et bien sûr, concernant les retraités, des attaques sans précédents contre le pouvoir d'achat, les salariés, quel que soit leur statut (actifs, chômeurs ou retraités) ont subi une régression sociale que l'on n'avait jamais connue.

Dans ce cadre l'UFR a, pendant trois ans, agi tant aux côtés des actifs qu'avec l'UCR pour la défense des intérêts spécifiques des retraités mais aussi de l'intérêt général en tant que citoyen.

MISE EN PLACE D'UN SECRÉTARIAT

Dès 2011 et début 2012, Françoise Raffini avait annoncé sa volonté de ne plus occuper le siège de Secrétaire générale de l'UFR : il fallait qu'un/e camarade se propose. Sans doute intimidé par l'ampleur des tâches qu'assumait notre camarade, personne ne s'est présenté.

Quand la date fatidique du retrait de Françoise est arrivée, nous avons mis sur pied un secrétariat qui remplit la plupart des fonctions, même si celle de représentante à la CE de l'UFR (nominale) n'est plus remplie. Bien sûr le Bureau, désigné par la CE, a toujours sa place mais, désormais, ce secrétariat qui se réunit tous les 15 jours remplace le Secrétaire. Il comprend actuellement 4 membres (Alice, Alfred, Annick et Catherine).

Il faudrait une plus grande diversité.

Il n'empêche que nous lançons ici un appel : le Secrétaire est toujours désigné parmi les membres de la CE, et il est sûr que les nombreuses responsabilités prises par Françoise au fil des années ne devraient plus reposer sur les épaules d'une seule personne.

L'expérience de notre fonctionnement actuel devrait permettre, le jour venu, de mettre sur pied un fonctionnement plus collégial de la direction de notre UFR en soulageant notre futur(e) Secrétaire d'une partie de ses tâches.

FONCTIONNEMENT DE LA CE DE L'UFR

Effectif

La 9^e conférence avait élu, fin 2010, les 24 membres de la CE. Au cours du mandat, des modifications ont été nécessaires, qui d'ailleurs n'ont pas modifié le nombre des élus.

Départ :

- démissions en 2012 de deux camarades de l'UNSEN ayant beaucoup d'activités locales,
- décès, fin 2012 d'un camarade du SNTRS.

Nouveaux par cooptation :

- Fin 2012 : 1 camarade du SNTRS,
- Début 2013 : 2 camarades des MJC.

Présences aux CE

En général, on constate une présence des membres aux CE d'environ 70% avec 3 piques entre 80 et 90% (janvier 2011, décembre 2011 et mars 2013), les retraités seraient-ils plus disponibles en hiver ?

Les rapports faits au début de la tenue de chaque CE permettent d'évoquer tous les événements syndicaux, nationaux ou internationaux ; le débat qui s'instaure ensuite permet une discussion souvent passionnée.

Le premier PV de 2011 s'ouvre sur les soulèvements en Tunisie, la situation en Haïti et sur le rejet du Livre vert de la Commission européenne sur les Retraites.

L'attention de notre CE est portée sur les événements à l'étranger, les actions de l'Europe et les réactions de la CES n'empêchent pas des analyses sur les problèmes français : on a un peu beaucoup l'impression de bégaiement : en 2010, c'était déjà les Retraites et toutes les attaques contre les acquis. Les choses ne changent guère, même avec l'élection d'un président " de gauche " qui avait paru préférable à Sarkozy.

Les principaux thèmes qui reviennent dans nos débats sont le niveau de vie des retraités, attaqué de toutes parts par les taxes nouvelles, mais aussi par l'augmentation du coût de la vie (cet été les fruits et légumes ont augmenté de 15 à 17% dans les villes) ; l'énergie augmente aussi fortement, donc les dépenses de chauffage et de transport. Autre sujet, celui de la dégradation des services publics (bureaux de postes qui ferment, lignes SNCF modifiées, et pourquoi pas, surtout dans les campagnes, écoles qui disparaissent, ce qui provoque souvent de graves problèmes dans la vie locale). Problèmes aussi de ce qu'on appelle "déserts médicaux" avec tous les problèmes que cela entraîne. Bien sûr, ce problème ne touche pas que les retraités, mais ils en sont particulièrement affectés.

Les (contre-)réformes sous l'ancien gouvernement étaient-elles meilleures ou mieux ou pires que les réformes mises depuis 2012 ? Pensons à la Loi HPST dont nous revendiquons le



CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

retrait, pensons aux projet d'augmentation de la TVA ou de la CSG, toujours d'actualité et qui rognent de façon insensible (disent-ils) notre pouvoir d'achat, sans oublier la CASA, cotisation de solidarité pour l'autonomie, dont le montant de 0,3% de nos retraites à partir du 1^{er} mai 2013 n'est pas sans rappeler la " journée de solidarité " imposée aux actifs.

50^e Congrès

La CE pouvait désigner 2 délégués au 50^e congrès confédéral. La décision avait été prise par la CE de faire alterner les syndicats : cette année ce sont un " SNTRS " et une " Culture " qui ont eu cette responsabilité. Le mandat consistait à défendre les projets d'amendements des articles sur la représentativité des retraités au congrès. L'intervention vigoureuse d'André n'a pas permis de renverser une situation très confuse, mais a quand même mis (provisoirement) la commission en minorité. " Victoire " dérisoire : ces amendements seront, on l'espère, discutés au 51^e congrès. Mais depuis le 48^e congrès où l'UCR avançait déjà cette revendication, on peut légitimement se demander quelle est la place des retraités non seulement dans la société mais aussi dans notre CGT...

GROUPES DE TRAVAIL

La 9^e conférence avait évalué l'activité des groupe de travail formés au sein de l'UFR et la nécessité de les réactiver, les améliorer, les compléter... mais notant néanmoins " *qu'aucun d'eux n'avait vocation à durer pendant les trois ans du mandat, s'ils estimaient avoir achevé le travail confié.* "

Groupe " Mutualité "

À la FERC, les Mutuelles s'adressent à des personnels de droit public (UNSEN, SNTRS, Culture...) ou de droit privé (AFPA, SNPEFP...).

Les caractéristiques très différentes de chacune d'entre elles n'ont pas facilité le fonctionnement de ce groupe qui a toutefois produit deux articles dans *Le Lien*.

Ce groupe devrait être renforcé pour faire face à la généralisation voulue par Hollande suite à la loi de juin dernier relative à la sécurisation de l'emploi (rejetée par la CGT).

Une hypothèse de remise en cause des aides fiscales attachées à ces contrats collectifs circule, et se pointe un risque de privatisation du système. La création des mutuelles ne se fait-elle pas au détriment de la Sécu ?

Certains se disent favorables à la définition d'un seuil de prise en charge au-dessous duquel l'assurance maladie ne pourrait descendre.

Groupe " Activités revendicatives "

Ce groupe a eu des difficultés pour définir son domaine spécifique, la plupart des revendications relevant de l'activité de l'UCR, de la FERC, de l'UGFF et de la Confédération. Cependant, la dernière réunion avait formulé un rejet des dernières mesures fiscales prises ou annoncées contre les retraités, qu'il s'agisse du relèvement du taux de la CSG, de la suppression des 10% déductibles avant impôt, du recul de la date des augmentations des pensions (désormais au 1^{er} octobre au lieu du 1^{er} avril etc.)



Groupe " Place des retraités dans la société "

Ce groupe, après avoir produit des réflexions intéressantes, a pâti de la faible fréquence de ses réunions. Chacun avait apporté dans les discussions ses expériences personnelles : de la place qu'il prenait dans l'animation des sociétés de locataires, dans les MJC, et toutes les associations (Secours Populaire ou les associations similaires), alphabétisation dans les quartiers,... Les retraités apportent les capacités qu'ils ont acquises pendant leur vie professionnelle. Ils sont aussi très actifs dans leur propre famille. Contrairement à ce que voudrait faire croire une certaine propagande, les retraités ne sont pas une charge mais souvent une aide pour leurs enfants et leurs petits-enfants ; cette même propagande qui cherche à opposer les générations en prétendant que le niveau de vie et le patrimoine des retraités sont supérieurs à ceux des actifs.

Un des problèmes des retraités est celui du cadre de vie : logement, bien sûr, mais aussi voirie, aménagement urbain et moyens de circulation, sécurité. Des lois ont été votées depuis quelques années à ce sujet, mais la mise en œuvre nécessite autant de moyens financiers que de volonté politique.

Ce groupe devrait être revitalisé en particulier pour agir sur la représentativité des retraités dans leurs diverses instances, en particulier au niveau de la Confédération qui n'a toujours pas reconnu dans ses textes qu'un **retraité = un actif**, malgré l'activité des retraités dans les UL et les UD où ils prennent souvent en charge des postes importants, particulièrement dans la formation.

Groupe " Communication "

Ce groupe montre vraiment son utilité :
- pour la mise au point et l'amélioration du site internet de l'UFR,



CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

- pour les 4 pages retraités qui nous sont attribuées dans le journal fédéral *Le Lien*.

Groupe " Continuité syndicale et syndicalisation "

L'activité de ce groupe est primordiale si on veut maintenir et même faire croître les effectifs de la FERC.

Il permet aussi d'augmenter la capacité à agir pour faire aboutir les revendications.

Le groupe de l'UFR avait élaboré une brochure expliquant l'intérêt de la syndicalisation des retraités ; il a vite réalisé que c'était avant tout l'affaire des actifs, et il a aidé à la création d'un groupe fédéral actifs / retraités qui, malheureusement, n'a jamais vraiment fonctionné en raison de l'absence répétée des actifs. Ce groupe a fini par se dissoudre.

Pourquoi tant de difficultés dans la syndicalisation des retraités ?

Dans un rapport pour notre CE, notre camarade Gérard (quelques jours avant son décès) a essayé d'y répondre : " les revendications des retraités sont plus proches de la réalité locale vécue par eux (hôpitaux, transports...). Il faut intégrer cette notion si on veut modifier la tendance actuelle au recul de la syndicalisation ". Il pose la question : " *pourquoi les retraités vont-ils plus vers les associations, qui ont pourtant une culture très différente de celle du syndicalisme ? De nombreux militants de la CGT sont même animateurs de ces associations.* "

Pour toutes ces raisons, en mai 2012, l'UFR a demandé à être entendue par la CE de la FERC afin de montrer aux composantes l'intérêt de la syndicalisation des retraités et la nécessité de réactiver le groupe.

Le 21 mai, le Secrétaire général de la FERC a écrit dans ce sens aux syndicats de la Fédération.

À ce jour, il n'y a pas eu de réponse, d'où le constat dans le Rapport d'activité du 10^e congrès fédéral qui se tiendra en décembre prochain : " on peut regretter que le groupe de travail actifs / retraités syndicalisation et continuité syndicale " n'ait pas fonctionné.

Dans le cadre de la syndicalisation, notons l'initiative de l'UFR envers les camarades de l'ex-SGPEN (ATOSS) suite à la dissolution de leur syndicat : par courrier, en février 2011, un appel leur a été adressé les invitant à continuer de se syndiquer à la CGT en s'adressant aux syndicats départementaux de la CGT-éducation qui a décidé de les accueillir ou dans une multipro devant verser les cotisations à la FERC.

Groupe de travail " Statut "

Il s'est réuni pour la mise au point du texte. Il devra être voté par la 10^e Conférence puis déposé à la Préfecture ce qui donnerait une existence légale à l'UFR.

La 10^e conférence devra faire le point sur ces divers groupes de travail afin de prendre la décision de les maintenir, de les réactiver et de leur donner les moyens de fonctionner.

PARTICIPATION DE L'UFR À DIVERSES ACTIVITÉS

À la FERC : CE - groupe " travail-santé " - Observatoire des Conditions de travail - groupe " Laïcité ",

À l'UCR : CE (avant la maladie de notre représentante) - Comité Général - groupe " Europe " - réunion des UFR - groupe " suivi post-professionnel ",

À l'UGFF : groupe " retraite " - groupe " structures ",

À l'UGICT : collectif " retraite " actifs / retraités,

Dans les UD et les UL : par la plupart des camarades de l'UFR.



INFORMATION DES RETRAITÉS

- Par informatique (aux 36% qui ont donné leur mail) : envoi quotidien des extraits de la presse nationale ainsi que les déclarations confédérales fournies par la CGT. Envoi tous les mois de l'Interliasons de l'UCR.

- Dans le journal fédéral *Le Lien* (4 ou 5 /an) : 4 pages retraités

- Envoi tous les mois du journal confédéral *Ensemble* à tous les syndiqués figurant sur COGITIEL

- Par abonnement :

. *Vie Nouvelle* (UCR) paraissant tous les mois (souvent pris en charge par les syndicats retraités)

. Publication confédérales :

NVO - Le Peuple

. Site internet de la CGT, de l'UGFF, de la FERC avec le sous-site de l'UFR (à améliorer avec la participation de tous).

CONCLUSION

Ce trop court rapport est établi début septembre et sera complété par le rapport introductif de la Conférence en novembre. Il a pour but de montrer la réelle activité des retraités de la FERC. Nous ne pouvons qu'espérer qu'il fera comprendre aux actifs l'absolue nécessité d'inscrire la continuité syndicale comme une de leurs tâches, et aux retraités, il renforcera le désir et la volonté de s'investir davantage dans toutes nos activités.



CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

Informations pour la Conférence nationale

AMENDEMENTS

Dans le cadre de la 10^e conférence de l'UFR qui se tiendra à Montreuil les 12, 13 et 14 novembre 2013, trois thèmes de réflexion ont été présentés dans LE LIEN n° 175 de juin dernier :

- place des retraités dans la CGT,
- quelle UFR, quelle structure ?
- continuité syndicale et renforcement.

Dans ce LIEN n° 176, figure un projet de statut pour l'UFR destiné à une meilleure reconnaissance des retraités de la FERC. Tous ces documents sont amendables par les syndiqués de la FERC,

La réception des amendements a été fixée au 17 octobre 2013.

Ils sont à envoyer à :
UFR FERC CGT
Case 544
93515 MONTREUIL cedex



APPEL À CANDIDATURE POUR LA CE DE L'UFR

qui sera élue à la 10^e conférence



Le Bureau propose que l'effectif de la CE soit fixé à environ 30 membres, choisis parmi les retraités de chaque organisation syndicale de la FERC qui devront faire leurs **propositions au plus tard le 22 octobre 2013.**

Il est nécessaire que les camarades proposés soient prêts à s'engager avec responsabilité dans l'activité syndicale en particulier une présence régulière à la CE (environ 4 par an), éventuellement à des groupes de travail et à des réunions de leur union départementale ou locale CGT.

Ils doivent être motivés et disponibles. L'expérience du présent mandat a montré qu'une personne dont la présence à la CE est inférieure à 50% n'a pas beaucoup d'efficacité.

RÉPARTITION DES DÉLÉGUÉS

à la 10^e conférence nationale de l'UFR

La CE a décidé que cette répartition se ferait, comme les années précédentes, de la façon suivante :

* 1 délégué par organisation syndicale ayant versé des cotisations retraités à la FERC,

* 1 délégué par tranche de 100 FNI versés à Cogetise au cours de l'année 2012 (même année choisie par la FERC pour tenir compte de la dissolution du SGPEN),

* les 24 membres de la CE sortante sont membres de droit à la conférence mais sans droit de vote.

Chaque composante recevra la répartition des délégués dès que la FERC communiquera le dernier état des cotisations retraités versées en 2012 à Cogetise, état servant également pour le congrès de la FERC.

Les propositions devront arriver à l'UFR avant le 22 octobre 2013.



FRAIS DES DÉLÉGUÉS

Seuls les membres de la CE de l'UFR seront pris en charge par la FERC. Les autres délégués seront financés par le syndicat qui les a désignés.





CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

POURQUOI DES STATUTS À L'UFR ?

Depuis longtemps, la Commission Exécutive parlait de donner des statuts à notre UFR. Elle a finalement créé un groupe de travail chargé de la mise au point de ce texte. Nous avons constaté que les UFR en sont toutes dotées.

Les statuts, qui sont un texte officiel, déposés en Préfecture et publiés au Journal Officiel de la République française donnent à l'UFR une existence légale officielle dans et au dehors de la CGT. Vous êtes invités à discuter, amender et voter ce texte.

STATUTS

de l'Union Fédérale des Retraités de la FERC-CGT

CONSTITUTION ET BUT

Article 1

L'Union Fédérale des Retraités de la FERC (UFR FERC CGT) en conformité des dispositions de la loi du 21 mars 1884 et celles ultérieures lui ayant apporté compléments ou modifications, est destinée à regrouper les salariés de la FERC, syndiqués à la CGT, en situation d'inactivité professionnelle : retraités et pensionnés en vue d'assurer la défense et l'amélioration de leurs intérêts économiques, sociaux et moraux, collectifs ou individuels.

L'UFR FERC CGT adhère à la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture.

L'UFR FERC CGT décide de son action, conformément à ses statuts établis en conformité à ceux de la CGT, dans son indépendance absolue conformément à la Charte d'Amiens d'octobre 1906.

Son siège est fixé dans les locaux de la FERC CGT, 263 rue de Paris, 93515 MONTREUIL cedex.

Il ne peut être transféré que par décision de la FERC CGT et de l'UFR FERC CGT.

Article 2

L'UFR FERC CGT adhère à l'Union Confédérale des Retraités CGT.

L'UFR FERC CGT est l'organisation

spécifique des retraités dans la Fédération, conformément à l'article 36 des statuts de la FERC.

L'UFR FERC CGT définit et met en œuvre l'action parmi les travailleurs salariés, en retraite et pensionnés. Elle assure l'information, la liaison et la coordination des organisations de retraités et de pensionnés dans l'orientation et les actions de la FERC. Elle impulse l'action sur les questions de retraites et pensions tant pour les actifs que pour les retraités.

Elle coopère avec les syndicats de la FERC et d'une façon générale avec toutes les organisations de la CGT (unions départementales UD, unions locales UL) et coordonne les activités concernant les retraités et pensionnés. Elle informe et popularise ses positions auprès de l'ensemble des travailleurs salariés en retraite et pensionnés.

Elle représente les retraités et pensionnés dans les commissions et organismes nationaux, régionaux, départementaux et locaux les intéressant et dans les délégations auprès des pouvoirs publics.

STRUCTURES

Article 3

L'UFR FERC CGT regroupe les sections syndicales de retraités et pensionnés des différentes organisations adhérentes à la FERC.

Article 4 - Sections professionnelles

Les travailleurs retraités ou pensionnés d'une même organisation constituent une section syndicale de retraités ou pensionnés. Cette section syndicale est affiliée aux syndicats adhérents à la FERC. Le syndicat professionnel a un rôle déterminant pour rassembler les retraités et pensionnés avant leur départ, impulser l'action pour la défense de leurs intérêts en liaison avec les salariés en activité.

CONFÉRENCE NATIONALE

Article 5

La conférence nationale est l'instance souveraine de l'UFR FERC CGT. Elle se réunit en principe tous les trois ans, sur convocation de la Commission Exécutive et en accord avec le bureau de la FERC CGT. Des conférences nationales extraordinaires peuvent être convoquées par décision prise à la majorité des deux tiers de la commission exécutive.

La conférence nationale de l'UFR FERC CGT est constituée par les représentants mandatés des sections syndicales. Les membres de la commission exécutive participent de droit à la conférence nationale. Les votes se font dans la conférence nationale à la majorité des voix des présents. Chaque section syndicale représentée à la conférence nationale a un nombre de représentants calculé sur la base



CONFÉRENCE DES RETRAITÉS

des cotisations. Les délégués consultatifs (CE et CFC sortantes) de droit à la Conférence nationale ne peuvent pas participer aux votes.

La conférence nationale :

- définit l'orientation de l'UFR,
- a le pouvoir de modifier les statuts,
- élit la commission exécutive.

DIRECTION DE L'UFR

Article 6 - La Commission exécutive

La CE de l'UFR FERC CGT dirige l'organisation entre deux conférences nationales.

Elle a qualité pour prendre toutes mesures nécessaires à l'application des décisions de la conférence nationale, ainsi que celles qu'impose l'évolution de la situation.

La CE est élue par la conférence nationale. Les sections syndicales sont habilitées à présenter des candidatures à la CE. Les candidatures sont publiées par le Bureau de l'UFR FERC CGT, 4 semaines au moins avant la date de la conférence nationale.

Le nombre des membres de la CE est décidé par la conférence nationale.

La CE se réunit chaque fois que nécessaire, au moins 4 fois par an, sur convocation du Bureau. Elle décide de la convocation de la conférence nationale et fixe les modalités de représentation à la conférence nationale. Elle présente à la ratification de celle-ci les membres du Bureau.

Article 7 - Le Bureau

La CE élit en son sein un Bureau et un Secrétariat. Le nombre de membres du Bureau est fixé par la CE. Le Bureau met en application les orientations définies par la Conférence nationale sous contrôle de la CE, direction et administration de l'UFR FERC CGT dans l'intervalle des réunions de cette dernière, prend toutes les initiatives pour atteindre les objectifs fixés.

- Il comprend :
- un secrétariat,
 - des membres du Bureau.

Article 8 - Le Secrétariat

La CE élit des secrétaires au sein du Bureau.

Elle en fixe le nombre de membres et les responsabilités.

Le Secrétariat est chargé de préparer le travail du Bureau et de la CE, d'assurer le travail courant.

Article 9 - Ressources de l'UFR

Les ressources financières nécessaires au fonctionnement de l'UFR FERC CGT sont assurées essentiellement par les cotisations de ses adhérents.

Celles-ci sont gérées par le/la trésorier/e de la FERC. Le budget alloué à l'UFR tient compte des effectifs de celle-ci.

Les cotisations de chaque syndiqué/e se composent du timbre FNI et de 11 timbres mensuels.

Chaque syndiqué paie une cotisation égale à 1% de sa retraite ou de sa pension, tous régimes confondus (pension, régime général + complémentaires) ou réversion pour les veufs/veuves n'ayant que celle-ci pour ressources.

En s'affiliant à la CGT et à l'UFR, les sections syndicales, par leur syndicat, participent au système CGT de répartition des cotisations qu'elles versent. Ce système s'appelle COGETISE.

Article 10 - Liaison Actifs-Retraités

L'UFR FERC CGT se fixant comme l'un des objectifs le passage de la vie active à la retraite, sans aucune rupture sociale, en particulier par la participation d'activités de préparation à la retraite et afin d'assurer le lien " actifs-retraités ", les conférences nationales et les organismes de direction élus (Commission Exécutive, Bureau, Secrétariat) seront composés non seulement de retraités et pensionnés, mais aussi de travailleurs en activité professionnelle, entre autres de militants chargés des problèmes de la retraite, des retraités et pensionnés.

Article 11 - Publications de l'UFR

L'UFR FERC CGT assume la rédaction des pages " retraités " dans le bulletin fédéral *LE LIEN*, destiné à tous les syndiqués actifs, retraités et pensionnés.

Elle se fixe de promouvoir en permanence l'abonnement à *Vie Nouvelle*, magazine de l'UCR, auprès de ses syndiqués de l'UFR FERC CGT.

Article 12 - Association Loisir et Solidarité des Retraités (LSR)

Pour permettre aux retraités et pensionnés de vivre une vie nouvelle pour le développement d'activités culturelles et de loisirs et pour assurer des actions diverses de solidarité, l'UFR FERC CGT recommande à ses syndiqués d'adhérer volontairement à LSR tel que prévu dans les statuts de l'association.

Article 13 - Dépôt des présents statuts

Les présents statuts sont déposés en quatre exemplaires à la Préfecture de Seine-St-Denis conformément aux dispositions légales.

Article 14 - Modification des statuts

Les modifications à apporter aux présents statuts devront être soumises aux conférences nationales de l'UFR FERC CGT avec inscription préalable à l'ordre du jour des dites conférences nationales, huit semaines avant la date fixée pour l'ouverture de la Conférence nationale.

Article 15 - Dissolution de l'UFR

La dissolution de l'UFR FERC CGT ne peut être prononcée que par une Conférence nationale extraordinaire, convoquée à cet effet par la Commission exécutive et à la majorité des trois quarts des sections syndiquées affiliées.

En cas de dissolution, les archives et les fonds de l'UFR FERC CGT seront remis à la FERC CGT.